



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 6721

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les graves difficultes financieres que connaissent actuellement les centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS). Selon la FNARS (Federation nationale des associations d'accueil et de readaptation sociale), cette situation risque de s'aggraver si les dispositions du projet de loi de finances pour 1994 la concernant sont adoptees en l'etat. En effet, ces dispositions limitent a 2 p. 100 l'augmentation du financement des CHRS et fixent la dotation de l'Etat a 2,2 milliards de francs. Or, d'apres la FNARS, qui regroupe entre autres des associations comme l'Armee du Salut, le secours catholique, ATD quart monde..., si le budget n'atteint pas 2,5 milliards de francs, des CHRS fermeront leurs portes. Ces structures sont pourtant indispensables puisqu'elles accueillent en permanence 30 000 personnes par an en situation de rupture, depourvues de revenus, sortant de prison, toxicomanes, victimes de violences, fugueurs, etc., et les aident a preparer leur reinsertion. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre sur ce dossier preoccupant.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6721

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3389

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3808